



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 41385

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur les retards, voire les baisses d'investissements de France Telecom, en prevision de sa future privatisation. Il lui demande de preciser si ces retards ou baisses d'investissements sont justifies par d'autres motifs que la volonte d'afficher un endettement minimum avant la mise sur le marche de 20 p. 100 du capital de France Telecom, au risque de faire perdre a l'entreprise son avance technologique. Dans ses conditions, le contrat de plan 1995-1998 prevoyant une enveloppe globale d'investissements de 132 MdF sera-t-il respecte ? Il lui demande egalement de preciser si les efforts de recherche de France Telecom ont subi la meme evolution.

Texte de la réponse

Les principales raisons de la baisse en valeur des investissements de France Telecom sont : le ralentissement de la demande de nouveaux raccordements telephoniques ; l'accroissement du parc de lignes principales (y compris Numeris) est ainsi passe de 1 065 000 lignes, soit 3,8 p. 100 en 1991, a 759 000 lignes, soit 2,4 p. 100 en 1995. De plus, le reseau telephonique est pour l'essentiel construit ; l'amelioration de la qualite du reseau. Ce dernier est entierement electronique depuis 1994. La frequence des derangements sur une ligne d'abonne a ete divisee par plus de deux depuis 1987, pour atteindre actuellement un derangement tous les seize ans en moyenne ; la baisse du prix des equipements, due a une mise en concurrence des fournisseurs et a des gains de productivite importants dans les secteurs concernes. Compte tenu des evolutions des prix signales ci-dessus, il importe de souligner que les investissements de France Telecom continuent de croitre en volume. Ainsi, le souci evoque par l'honorable parlementaire de diminuer l'endettement n'est pas une des raisons essentielles de la baisse des investissements. Toutefois, la baisse du niveau de l'endettement est un des objectifs du contrat de plan signe entre l'Etat et France Telecom. Ce dernier doit diminuer sa dette financiere totale de 50 milliards de francs sur toute la duree du contrat de plan. Par ailleurs, il n'y a aucun risque pour France Telecom de perte d'avance technologique. Au contraire, ce sont les services les plus avances technologiquement qui beneficient des efforts les plus importants (mobiles, services numeriques pour entreprises, multimedia...). Ainsi, les investissements sur les mobiles ont plus que double de 1992 a 1995, atteignant en 1995 3,5 milliards de francs. Quant a l'effort de recherche et de developpement, il a represente en 1995 pres de 5,4 milliards de francs, soit 4,1 p. 100 du chiffre d'affaires, conformement a l'objectif du contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41385

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : telecommunications et espace

Ministère attributaire : telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3954

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4965